COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2026

Sous la présidence de Jean-François MENESTRIER, Maire de Cussey-Sur-l'Ognon

Membres présents (13) : ALBERT Patrice, BARDIN Patrice, CUENOT Michel, LANOY Jean-François, LAURENT Aurélia, MENESTRIER Jean-François, MOUGIN Blandine, RABOLIN Elisabeth, RENAUD Annabelle, RICQ Laurence, SOUL Alexandre, STREIT Sylvaine, TRIQUET Guy.

Pouvoir (1) : MESNIER Laurence à TRIQUET Guy

Absents (2) : MESNIER Laurence, PHILIPPE Teddy

Mme RENAUD Annabelle a été nommée secrétaire de séance.

Quorum :
Nombre de conseillers municipaux convoqués :15
Nombre de conseillers pour quorum : 8
Nombre de conseillers municipaux présents : 13
Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31/03/2026 ;
- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – budget communal ;
- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – budget bois ;
- Affectation des résultats 2025 – budget communal ;
- Affectation des résultats 2025 – budget bois ;
- Vote des taux d'imposition locales 2026 ;
- Vote du budget primitif 2026 – budget communal ;
- Vote du budget primitif 2026 – budget bois ;
- Fongibilité des crédits ;
- Devis vidéoprojecteur ;
- Devis analyse de sols ;
- Prêt Banque des Territoires – annule et remplace la DCM 20-2026 ;
- Représentants Syndicat Petite Enfance ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Au préalable de la réunion, plusieurs délégués de classes de l'école maternelle et primaire, accompagnés de Madame la Directrice, ont souhaité prendre la parole pour présenter leurs différentes demandes d'acquisition de matériels et de travaux d'aménagements à réaliser pour cette nouvelle année budgétaire. Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de leurs requêtes et étudieront cela lors d'une prochaine commission finance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2026

Il est fait remarquer que le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2026 n'a pas été joint avec l'envoi de la convocation. Celui-ci sera approuvé lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

2. Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – budget communal

Après avoir détaillé l'ensemble des chapitres, l'adjointe aux finances présente les résultats du Compte Financier Unique (CFU) du budget communal.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :		**FONCTIONNEMENT :**	
Dépenses :		**Dépenses :**	
Prévus :	2 108 629,06	Prévus :	875 217,66
Réalisé :	270 938,91	Réalisé :	646 766,57
Reste à réaliser	1 792 380,20	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :		**Recettes :**	
Prévus :	3 262 004,93	Prévus :	845 005,79
Réalisé :	156 691,89	Réalisé :	796 450,88
Reste à réaliser :	211 613,00	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE : 35 437, 29

Investissement : - 114 247,02

Fonctionnement : 149 684,31

Reports exercice antérieur : investissement (63 583,71)

Fonctionnement (47 880 ,20)

Résultat de clôture de l'exercice : + 19 733,78

Investissement : - 177 830,73

Fonctionnement : + 197 830,73

Monsieur le Maire se retire. L'adjointe aux finances propose d'arrêter et d'approuver les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'année 2025, pour le budget communal.

Vote : 13 voix pour

3. Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – budget bois

Après avoir détaillé l'ensemble des chapitres, l'adjointe aux finances présente les résultats du Compte Financier Unique (CFU) du budget bois.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :		**FONCTIONNEMENT :**	
Dépenses :		**Dépenses :**	
Prévus :	0,00	Prévus :	101 898,43
Réalisé :	0,00	Réalisé :	86 051,63
Reste à réaliser	0,00	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :		**Recettes :**	
Prévus :	0,00	Prévus :	102 987,45
Réalisé :	0,00	Réalisé :	48 083,07
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 37 968,56

Investissement : 0,00

Fonctionnement : - 37 968,56

Reports exercice antérieur : Fonctionnement (61 914,02)

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 23 945,56

Résultat après report antérieur : 23 945,46

Monsieur le Maire se retire. L'adjointe aux finances propose d'arrêter et d'approuver les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'année 2025, pour le budget bois.

Vote : 13 voix pour

4. Affectation des résultats 2025 – budget communal

Après avoir examiné le compte financier de l'exercice 2025, le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

- Le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 218 401,48 €
Un déficit d'investissement de : - 370 262,37 €

- Il propose d'affecter le résultat de 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice Résultat antérieur reporté Résultat à affecter	 149 684,31 47 880,20 197 564,51
Solde d'exécution d'investissement	- 177 830,73
Solde des restes à réaliser	- 1 580 767,20
Besoin de financement	- 1758 597,93
Affectation	197 564,51
Affectation en réserve R 1068 investissement	197 564,51
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D 001	177 830,73

Vote : 14 voix pour

5. Affectation des résultats 2025 – budget bois

Après avoir examiné le compte financier de l'exercice 2025, le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

- Le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 37 968,56 €

- Il propose d'affecter le résultat de 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement Résultat de l'exercice Résultat antérieur reporté Résultat à affecter	 - 37 968,56 61 914,02 23 945,46
Solde d'exécution d'investissement	
Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	
Affectation	23 945,46
Affectation en réserve R 1068 investissement	
Report en fonctionnement R 002	23 945,46
Déficit reporté D 002	

Vote : 14 voix pour

6. Vote des taux d'imposition locales 2026

Les membres du conseil doivent se positionner sur les taux d'imposition locales.
Actuellement voici les taux :
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 32,50 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 27,29 %
Taxe d'Habitation (résidences secondaires) (TH) : 10,77%

Un débat s'engage sur le maintien de ces taux ou une augmentation constante et légère à appliquer chaque année.
Il est proposé cette deuxième solution mais uniquement pour le taux TFPB avec une augmentation de 0,5 % soit à prendre en compte pour 2026 les taux suivants :

TFPB : 33 %
TFPNB : 27,29 %
TH : 10,77 %

Vote : 14 voix pour

7. Vote du budget primitif 2026 – budget communal

La commission finance s'est réunie pour statuer sur les dépenses prévues sur l'année 2026. Le Maire propose de valider les investissements retenus et l'équilibre global pour cette année.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	768 870.00	768 870.00
Investissement	2 321 418.71	2 321 418.71
TOTAL	**3 090 288.71**	**3 090 288.71**

La présentation de ce budget est faite par chapitre dont le détail est le suivant :

Section de Fonctionnement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges générales	319 500
012	Charges de personnel	182 440
014	Atténuation de produits	80 400
65	Autres charges de gestion courantes	65 600
66	Charges financières	15 000
67	Charges spécifiques	500

68	Dotations aux provisions	-
042	Opérations d'ordre entre sections	63 000
023	Virement à la section d'investissement	42 430

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	-
013	Atténuation de charges	-
70	Produits des services	25 600
731	Fiscalité locale	406 209
73	Impôts et taxes	132 300
74	Dotations et participations	82 097
75	Autres produits de gestion courante	85 000
76	Produits financiers	-
77	Produits spécifiques	-
042	Opérations d'ordre (neutralisation amortissement)	37 664

La section d'investissement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Remboursement capital	38 000
10	Dotations, fonds divers	-
20	Immobilisations incorporelles	12 000
204	Subvention équipement versés	45 664
21	Immobilisations corporelles	167 800
23	Travaux en cours	1 752 380,20

040	Opérations ordre (neutralisation amortissement)	37 664
041	Opérations patrimoniales	90 079,78
001	Déficit d'investissement reporté	177 830,73

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Emprunt	1 529 641
10	Dotations (FCTVA, TA)	199 231,51
13	Subventions d'investissement	397 036,42
024	Produits des cessions	-
021	Virement de la section de fonctionnement	42 430
040	Opérations d'ordre entre sections	63 000
041	Opérations patrimoniales	90 079,78

Vote : 14 voix pour

8. Vote du budget primitif 2026 – budget bois

La commission finance s'est réunie pour statuer sur les dépenses prévues sur l'année 2026. Le Maire propose de valider les investissements retenus et l'équilibre global pour cette année.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 145.46	65 145.46
Investissement	13 145.46	13 145.46
TOTAL	**78 290.92**	**78 290,92**

La présentation de ce budget est faite par chapitre dont le détail est le suivant :

Section de Fonctionnement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges générales	32 000
65	Autres charges de gestion courantes	20 000
023	Virement à la section d'investissement	13 145,46

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Résultat fonctionnement reporté	23 945,46
70	Produits des services	41 200

La section d'investissement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2026
21	Immobilisations corporelles	13 145,46

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	13 145,46

Vote : 14 voix pour

9. Fongibilité des crédits

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le Maire demande l'autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote : 14 voix pour

10. Devis vidéoprojecteur

L'adjoint aux écoles présente trois devis concernant l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

LDLC (Epson)	549,95 € TTC
REBOUL	912,00 € TTC
LDLC (Acer)	389,90 € TTC

Après examen des différentes propositions, il apparait que le matériel de type Acer correspond mieux aux caractéristiques requises et parait plus performant. Cette offre est la moins disante.
Il informe également que l'ancien a été démonté en interne et que le nouveau sera installé en interne également.

Le Maire propose l'acquisition du vidéoprojecteur chez LDCL pour un montant de 389,90 € TTC.

Vote : 14 voix pour

11. Devis analyse de sols

Le conseiller délégué aux travaux de réhabilitation du presbytère et du dojo présente les deux devis suivants correspondant aux travaux de sondage complémentaires à l'emplacement de la future chaufferie, suite aux essais de plaque non concluants : le 1er de Compétence Géotechnique qui a réalisé l'étude de sol et le 2ème de IG-Co qui a réalisé les essais de plaque.

Compétence géotechnique	3 436,80 € TTC
IG-Co	3 654,00 € TTC

Le devis de l'entreprise IG-Co est plus élevé. Toutefois, suite aux divers échanges, une recherche de solution pour remédier au problème semble plus ouverte par cette entreprise que par l'autre. De plus la disponibilité lors de la reprise de la plate-forme pour réaliser de nouveaux essais de plaque a été proposée par IG-Co, lors de l'intervention du terrassier.
Il est donc proposé de retenir le devis de l'entreprise IG-Co pour un montant de 3 654.00€ TTC.
L'intervention devrait être rapide.

Vote : 14 voix pour

Une conseillère s'interroge sur le contrôle des travaux réalisés par l'entreprise qui n'a pas fait ce qu'il fallait. Les travaux sont non conformes ce qui a impliqué un arrêt du chantier. La responsabilité du maître d'œuvre est soulevée.
La pression devra être mise sur le bureau d'étude et il faudra veiller au surcoût éventuel de ces travaux.

12. Prêt Banque des Territoires – annule et remplace la DCM 20-2026

Le Maire rappelle la délibération précédente concernant ce point qui doit être modifiée car il convient d'utiliser le modèle fourni par la banque des Territoires avec les caractéristiques financières suivantes :

Ligne du prêt : transformation écologique
Montant : 589 641 €- cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent-quarante-et-un euros
Durée de la phase de préfinancement : 6 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0,5 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A
Amortissement : progressif
Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Vote : 14 voix pour

13. Représentants Syndicat Petite Enfance

Dans le cadre du fonctionnement du Syndicat de la Petite Enfance de la Dame Blanche, le prochain conseil syndical se tiendra le 27 avril à 19 heures à Devecey.

Aussi, il convient de nommer deux représentants titulaires pour siéger au sein du syndicat.
Le Maire propose de nommer à ces sièges les deux délégués (adjoint et conseiller) aux écoles et petite enfance soit Monsieur Jean-François LANOY et Madame Aurélia LAURENT.

Vote : 14 voix pour

14. Questions diverses

- Communication : le conseiller délégué sur cette mission informe qu'après s'être renseigné, il existe différentes applications entre 500 et 1000 € qui pourraient convenir pour permettre une communication fluide et pertinente.

Il est proposé de créer une commission interne pour travailler sur le sujet, les membres seront les suivants :

RICQ Laurence
ALBERT Patrice
SOUL Alexandre
STREIT Sylvaine
LANOY Jean-François

- Le conseillé délégué aux bâtiments informe que la mission du coordonnateur SPS liée au marché de travaux de réhabilitation du presbytère/DOJO va être prolongée du fait du retard du chantier. Le montant du devis qui a été signé est de 1 082.84 €.
  Ce montant sera inclus avec les autres avenants dans le dossier de l'assurance.

L'adjointe aux bâtiments informe que, dans le même dossier, un avenant supplémentaire (7 200 €) a été signé concernant des travaux supplémentaires dans les combles et au 1er étage (pose d'OSB, planches).

- Une demande de mise à disposition de salle a été faite par Dominique VOYNET pour une réunion publique. Un avis favorable est émis.

- Une demande de spectacle de marionnette a été transmise à la mairie. Les organisateurs seront contactés pour obtenir des renseignements complémentaires.

- Un point est fait sur l'organisation de la cérémonie du 08 mai.

La séance est levée à 23h10

Le Maire,
Jean-François MENESTRIER

La secrétaire de séance
Annabelle RENAUD